

RAPPORT DE SUIVI**PROJET D'INVESTISSEMENT VISANT LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT
SUR LE SITE DE L'USINE LSR**

1 Le projet d'investissement visant la construction d'un bâtiment sur le site de l'usine LSR a été
2 approuvé le 9 novembre 2018 par la décision D-2018-160, de la Régie de l'énergie (Régie). Dans
3 celle-ci, la Régie demandait à Énergir, s.e.c. (Énergir) de soumettre, lors du dépôt des rapports
4 annuels, les données nécessaires au suivi du projet et de l'informer, dans les meilleurs délais, si
5 elle anticipait une hausse des coûts du projet supérieure à 15 %. Le 30 septembre 2019, Énergir
6 déposait à la Régie une lettre l'informant du dépassement de coûts dans ce projet de près de
7 28,5 % et a fourni les explications au Rapport annuel 2019¹.

1. STATUT DE L'AVANCEMENT DU PROJET

8 Au 30 septembre 2020, il est prévu que le projet se termine au printemps 2021. Comme expliqué
9 au Rapport annuel 2019, le retard par rapport au calendrier initial est expliqué principalement par
10 la décision de donner un mandat non prévu initialement à Baker Risk, qui se spécialise dans les
11 analyses des charges de souffle suite aux explosions².

12 La décision de reporter les travaux de déplacement de l'entrée des camions après l'hiver 2020,
13 afin d'éliminer les risques associés aux travaux hivernaux, ainsi que l'arrêt du chantier causé par
14 la pandémie de COVID-19 explique le retard.

15 Enfin, les travaux reliés à la construction du bâtiment administratif seront complétés en octobre
16 2020. Les travaux relatifs aux immobilisations TI seront réalisés au plus tard au printemps 2021.

2. COÛTS DU PROJET ET EXPLICATION DES ÉCARTS

17 Le tableau suivant présente les montants budgétés au moment de la demande d'investissement
18 et les coûts finaux au 30 septembre 2020.

¹ R-4114-2019, pièce B-0110, Énergir-31, Document 1.

² *Ibid.*

Ce tableau est déposé sous pli confidentiel.

1 L'augmentation des coûts projetés de 0,7 M\$ par rapport au budget initial, s'explique
2 principalement, comme expliquée au Rapport annuel 2019, par l'augmentation des coûts de
3 construction du bâtiment administratif. Plus précisément, les travaux découlant de l'étude de
4 Baker Risk, nécessitant le déplacement de l'entrée (0,3 M\$), ainsi que ceux reliés à la
5 construction du bâtiment qui doit être plus solide que planifié initialement (0,3 M\$). De plus, des
6 avis de changements en cours de projet ont permis de réaliser des économies de 0,1 M\$ par
7 rapport aux projections finales présentées au Rapport annuel 2019.

8 L'augmentation des coûts de mobilier de 69 k\$ s'explique par l'achat de mobilier neuf.
9 Initialement, une partie de l'inventaire du siège social devait être utilisé, mais avec le retard du
10 chantier, ce mobilier a été utilisé pour d'autres projets d'aménagement au siège social.

11 L'augmentation des investissements en immobilisations TI de 70 k\$ est principalement due à des
12 travaux visant à réduire les risques de perte de connectivité entre l'usine LSR et le réseau
13 informatique d'Énergir.

3. IMPACT TARIFAIRE INITIAL ET PROJETÉ

- 1 L'impact tarifaire du projet se retrouve au tableau ci-dessous. Le calcul de l'impact tarifaire est
2 effectué sur une période de 40 ans.

| Description | Impact initial | Impact projeté |
|----------------------------------|----------------|----------------|
| Impact tarifaire 40 ans (000 \$) | 3 207 | 4 019 |

- 3 **Énergir demande à la Régie de prendre acte du suivi du projet d'investissement visant la**
4 **construction d'un bâtiment sur le site de l'usine LSR.**